



Annexe

Eléments méthodologiques à destination des Rapporteurs territoriaux

Le présent document vise à donner aux Rapporteurs territoriaux des premiers éléments scientifiques concernant les Assises de l'enseignement supérieur et de la recherche, qu'il s'agisse des thématiques abordées, de la méthodologie des débats ou du format des documents attendus.

Les Assises territoriales doivent en effet permettre de répondre à deux exigences : donner la parole à ceux qui en ont été souvent privés et favoriser leurs échanges, et en même temps structurer la réflexion afin de préparer, par les Assises nationales, la production d'un rapport qui servira de base à la refondation nécessaire du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le rôle du Rapporteur territorial est fondamental dans la réussite des Assises territoriales, ce qui passe par un lien régulier avec le Comité de pilotage des Assises.

1) Le Rapporteur territorial veille à la dynamique des échanges

L'organisation des Assises est confiée conjointement au Président de Région, au Recteur et au Préfet de région, afin de permettre à tous ceux qui participent à l'enseignement supérieur et la recherche dans les territoires de pouvoir apporter leur contribution aux Assises territoriales.

Les principes d'organisation des Assises ne ressortent donc pas du champ du Comité de pilotage, et ce sont les services de l'Etat en région et la Région qui déterminent les modalités de déroulement des Assises les plus adaptées à la spécificité des territoires, à la condition qu'elles durent de un à trois jours.

A ce stade, les recommandations du Comité de pilotage sont les suivantes :

- Un Rapporteur territorial associé à l'organisation des Assises territoriales.

Si le Rapporteur n'est pas spécifiquement chargé de leur organisation, son association doit être suffisamment étroite pour que le format des Assises reflète la dynamique des échanges et y contribue.

- Des débats sous une forme libre mais assortis de publicité.

A ce stade, le Comité de pilotage ne recommande aucun format pour l'expression des échanges et toutes les formes sont envisageables. En revanche, il souhaite que les débats soient largement consultables – dans la mesure du possible, une capture vidéo devrait être recherchée.

De même, si une page sera consacrée à chaque territoire sur le site internet des Assises, le Comité de pilotage encourage la création de sites internet pour chacun d'entre eux.

- Une représentation nécessaire de toutes les catégories d'acteurs.

Le nombre de participants mentionné dans les documents relatifs à l'organisation des Assises territoriales, compris entre 50 et 100, n'est pas forcément à lui seul suffisant à garantir la richesse des débats. Il est dès lors nécessaire de prêter une attention soutenue au choix des participants, et notamment à ce que les principales catégories d'acteurs participant à l'enseignement supérieur et la recherche soient représentées.

Il est ainsi important que le principe régissant le choix des participants aux Assises soit celui de l'équilibre : équilibre entre les femmes et les hommes ; équilibre dans les origines géographiques et professionnelles ; équilibre entre les acteurs institutionnels de l'enseignement supérieur et de la recherche et les forces socio-économiques.

Le Rapporteur territorial s'assurera du respect de ces principes.

- Des débats préparatoires à encourager.

Pour tenir compte de la diversité des acteurs et organisations représentatives présents sur les territoires, alors que le déroulement des Assises territoriales aura un volume contraint, le Comité de pilotage souhaite favoriser l'émergence d'initiatives locales en préparation des Assises territoriales. Ces réunions préparatoires peuvent se dérouler par exemple dans des établissements et des sites universitaires, sous quelle que forme que ce soit. Elles sont à l'initiative des responsables locaux mais doivent être encouragées par les rapporteurs territoriaux, car elles permettent une expression de tous conforme à la philosophie des Assises.

- Le destinataire de l'ensemble des contributions individuelles.

Si les contributions quand elles émanent d'organisations ou d'associations représentatives, notamment de la société civile, peuvent être reçues par le Comité de pilotage, les contributions individuelles sont du ressort exclusif des Assises territoriales.

- Une diffusion la plus large possible des contributions individuelles.

Un site internet national dédié est ouvert, et mis en ligne à l'adresse : www.assises-esr.fr. A partir du 3 septembre, il permettra le dépôt des contributions à destination des Assises territoriales, puis ultérieurement leur publication.

Légalement, la publication des contributions nécessite un accord des rédacteurs de celles-ci, et une lecture et validation par le Comité de pilotage des Assises. Le site web des Assises doit permettre un tri et une sélection des contributions pour les rendre lisibles. Les contributions émanant d'organisations sont traitées par le Comité de pilotage. En revanche, les contributions individuelles seront regroupées et traitées par les Rapporteurs territoriaux, qui les publieront sur le site internet national des Assises.

2) Le Rapporteur territorial fait émerger un ensemble cohérent de propositions

- La production du rapport territorial contribue à la préparation des Assises nationales et du rapport.

Les Assises territoriales seront achevées à la mi octobre. Le Rapporteur territorial dispose d'un délai de 2 semaines pour produire le rapport qui en est issu. Chaque rapporteur territorial transmet un rapport de 25 pages au Comité de pilotage des Assises avant le 1er novembre, de manière à ce que leur synthèse puisse être réalisée avant les Assises nationales, les 26 et 27 novembre.

Le rapport territorial contribue au rapport final. A ce titre, il doit être construit de manière à présenter des propositions. Celles-ci doivent apparaître clairement, et figurer dans un sommaire conclusif.

- Les trois thématiques figurant dans la note d'orientation des Assises sont toutes abordées mais peuvent être enrichies

Le rapporteur territorial veille à ce que soit traitée chacune des thématiques proposées à la discussion :

- Agir pour la réussite de tous les étudiants ;
- Donner une nouvelle ambition pour la recherche ;
- Concevoir le nouveau paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le comité de pilotage décline ces thématiques en différents sujets :

- Agir pour la réussite de tous les étudiants
 - o Orientation et insertion professionnelle
 - o Offre pédagogique innovante et adaptée
 - o Enseignement supérieur pour tous et tout au long de la vie
 - o Attractivité et mobilité internationale des étudiants et personnels
 - o Allocation et soutiens aux étudiants
 - o Logement étudiant
 - o Prévention et santé des étudiants
 - o Vie de campus (culture, sport, handicap, social, développement durable...)
- Donner une nouvelle ambition pour la recherche
 - o Modalités de la coopération scientifique
 - o Méthodologie et publications scientifiques
 - o Jeunes chercheurs
 - o Condition des personnels non permanents

- o Carrières des scientifiques dans l'ESR et dans la société
- o Intégration à l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche
- o Diplomatie pour la science et science pour la diplomatie
- o Appropriation des démarches et connaissances scientifiques par la société
- o Ethique et régulation sociétale de la recherche
- o Coopération entre recherche publique et recherche privée
- o Recherche technologique (SATT, pôles de compétitivité, outils de transfert...)

- Concevoir le nouveau paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche
- o Rôle respectif des institutions et simplification du paysage
- o Répartition des compétences avec les collectivités territoriales
- o Organisation territoriale de l'enseignement supérieur
- o Articulation des politiques nationales et d'établissement
- o Gouvernance des établissements (organisation et éthique)
- o Equilibre des modalités de financement de l'ESR
- o Evaluation des équipes et des établissements
- o Evaluation de l'activité des personnels
- o Répartition des compétences nécessaires hors enseignement et recherche
- o Modalités d'aide à la décision publique et la gestion des risques

Le comité de pilotage recommande, afin de faciliter la synthèse, d'intégrer les contributions dans ce cadre. Toutefois, il est possible d'enrichir cette liste en ouvrant d'autres sujets, voire des thématiques nouvelles, qu'il s'agisse de problématiques spécifiquement territoriales ou à vocation nationale.

- un élargissement possible : les focus.

Au-delà de la production du rapport territorial, les Assises territoriales peuvent se prolonger, selon la richesse des échanges, dans des contributions ultérieures, des « focus ». Rassemblant une partie des participants des Assises territoriales, autour d'un thème déterminé conjointement avec le Comité de pilotage, ils peuvent être consacrés à un sujet d'intérêt national ou territorial. Ils pourront se dérouler sur la période couvrant de la mi octobre à la mi novembre.

Les sujets d'importance territoriale resteront du domaine du territoire, et seront fournis au Comité de pilotage pour information. Les sujets d'importance nationale donneront lieu un rapport de 5 pages maximum, et devront être transmis au Comité de pilotage suffisamment en amont pour qu'ils puissent enrichir les débats des Assises nationales.

- Une participation à la construction des Assises nationales

Les Assises nationales se tiendront les 26 et 27 novembre 2012. Chaque Assise territoriale enverra une délégation comprenant 5 membres, dont le Rapporteur, pour y participer. Si l'organisation des Assises nationales ressort du Ministère, leur contenu est déterminé par le Comité de pilotage, en lien avec les Rapporteurs territoriaux, selon des modalités qui seront définies ultérieurement.

3) Un lien étroit avec le comité de pilotage national

- Une coopération nécessaire.

Parce que le Rapporteur territorial est le garant de la qualité scientifique des débats et de la production qui en est issue, il est l'interlocuteur de référence du Comité de pilotage.

Les Rapporteurs territoriaux sont invités à une première réunion de coordination avec les membres du Comité de pilotage le 19 septembre 2012, dans les locaux du Comité.

Au-delà, le Comité de pilotage comprend les échanges avec les Rapporteurs territoriaux comme fondés sur une dynamique de construction continue et un enrichissement mutuel. Les Rapporteurs territoriaux ont, dans le processus des Assises, un apport irremplaçable.

- Un cadre progressivement construit.

Une première vague de consultation nationale, par des auditions d'organisations représentatives et institutionnelles par le Comité de pilotage, aura lieu du 28 au 31 août inclus. Elle sera suivie d'une seconde série d'auditions, les 17 et 18 septembre.

Une contribution écrite, sous un format unique de 4 pages, synthétisant les avis et propositions de chaque organisation sur l'ensemble des thématiques des Assises, est systématiquement demandée aux organisations auditionnées, en appui à leur audition.

Cette contribution écrite ainsi que la liste des organisations auditionnées sera transmise aux Rapporteurs territoriaux. A l'issue des auditions, un document de référence, que l'échange du 19 septembre permettra également de préciser, sera produit à leur destination.

- des outils dématérialisés d'échange.

Un espace collaboratif à destination des membres du Comité de pilotage et des Rapporteurs territoriaux sera ouvert prochainement sur Pléïade et permettra un travail commun.

Sa mise en place nécessite que chaque Rapporteur territorial communique une adresse mél de contact, sachant qu'elle n'apparaît pas en dehors de l'administrateur du site.

Le logo et la charte graphique des Assises figureront également sur ce site et pourront être utilisés.